

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Résultats appel d'offres école primaire publique
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles – Demandes de subventions pour la construction de la garderie périscolaire et CLSH
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mai 2013

Sur convocation en date du 15 mai 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 23 mai 2013, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Christian DUPUY, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : M. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, M. Jean-François CHARRIERE, M. Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY, M. Didier GROBEL.

Absent : M. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 43.

I. Urbanisme et travaux

- **Permis de construire Forray** : il a décidé de l'accorder.
- **Dossier Charvet** : M. le Maire informe le Conseil municipal de la suite qui a été donnée à ce dossier.
- **Recours gracieux contre un permis de construire** délivré par la Commune : lotissement des Margottes. Le dossier a été transmis au service contentieux de la DDT.

II. Appel d'offres école

- M. Mauron indique que l'appel d'offres a été fructueux sauf pour quelques rares lots et qu'il négocie avec les entreprises pour ce qui est du gros œuvre (maçonnerie, charpente) et de l'électricité. L'estimation générale du projet était de 2 519 000 HT, le rendu, après dépouillement des lots serait plutôt de 2 270 000 euros HT.

- Mme Scherrer rappelle qu'aucun marché ne doit être signé avant d'avoir eu confirmation écrite que le dossier de subvention à déposer pour la DETR est bien complet.

III. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles – Demandes de subventions pour la construction de la garderie périscolaire et CLSH

- Mme Scherrer rappelle que les locaux destinés à la garderie périscolaire et à l'Accueil de Loisirs peuvent bénéficier de subventions et qu'elle est en train de préparer les dossiers correspondants. Néanmoins, il faut que le Conseil municipal se prononce favorablement quant à la construction et l'aménagement de ces locaux et quant aux différentes subventions.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve la construction et l'aménagement des locaux destinés au périscolaire**, soit pour l'ensemble (locaux dédiés plus locaux mutualisés au prorata du temps d'occupation) **un coût estimé à 939 581 euros HT**.
- Mme Scherrer demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver la **demande de subvention destinée à la CAF**, en vue du financement de ces locaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.
- Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la **demande de subvention concernant les locaux du périscolaire et CLSH**, demande qui sera déposée auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie (74) en vue d'une subvention d'Etat dite **DETR** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention.
- M. le Maire demande également au Conseil municipal de bien vouloir **approuver une demande de subvention sur les fonds parlementaires**, auprès de **M. Carle**, Sénateur, **pour la construction et l'aménagement des locaux destinés au périscolaire et CLSH**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention.
- M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir **approuver une demande de subvention auprès du Conseil Général**, concernant **la construction et l'aménagement des locaux destinés au périscolaire et CLSH**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de cette demande de subvention.
- M. le Maire indique qu'un **lot infructueux**, concernant le revêtement de sol de la salle de motricité, sera modifié, que l'on renoncera à la résine prévue originellement au profit d'un linoleum.
- Mme Scherrer indique que les retours de l'enquête auprès des familles, concernant la réforme des **rythmes scolaires**, indique un **refus** général de **l'allongement de la pause méridienne**, et une légère **préférence pour le recul de l'heure de rentrée du matin**, par rapport à l'avancement de la fin des classes l'après-midi.
- Rémunération des instituteurs assurant la surveillance cantine depuis septembre 2012 : elle sera conforme au barème en vigueur au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une telle prestation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette rémunération et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.
- La délibération n'ayant pas été prise, concernant le remboursement sous forme de subvention des frais de droits d'auteurs (SACEM et assimilés) aux associations organisant à Boège un spectacle en vue de lever des fonds, il est nécessaire de voter une **subvention de 300 euros au Football-Club et une subvention de 141 euros au Sou des Ecoles de Boège**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces deux subventions à l'unanimité, ainsi que sur le principe général de ces subventions.

IV. Questions diverses

- Mme Forestier demande quelles sont les prescriptions imposées aux entreprises qui travaillent le **lundi de Pentecôte, en matière de nuisances sonores**. Ce jour étant devenu un jour soit chômé, soit travaillé, au choix, aucune des règles habituelles aux week-ends et aux jours fériés ne s'applique.
- **Sécurité Foire** : Le Conseil Municipal approuve le versement au Comité de Foire d'une **subvention de 1330,60 euros pour couvrir les frais de cette prestation assurée par une Entreprise** pour l'ensemble de la journée.
- **Tarif Foire 2013** : Le Conseil Municipal approuve une augmentation du **prix du mètre linéaire** de 4 à **5 euros** pour les exposants de la Foire.
- M. Jean-Claude **Pomel** propose de **donner** à la commune de Boège sa **collection de vélos anciens** (voir liste annexée). Le Conseil municipal, considérant qu'une exposition permanente est possible, accepte ce don à l'unanimité et exprime ses remerciements à M. Pomel.
- M. le Maire indique que les **Snyules** ont demandé si la commune pourrait leur **offrir le verre de l'amitié à l'issue de leur rallye annuel le dimanche 16 juin à 18 h**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de la **dématérialisation de la comptabilité communale proposé par la Dgfp, sous le nom de PESV2**.
- M. le Maire signale par ailleurs qu'il demandera à **l'inspectrice des impôts venant assurer la permanence deux fois par an** de bien vouloir le **faire à la mairie** et non à la perception, la commune de Boège rémunérant cette prestation.
- M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir **annuler une régie de recettes créée en 1999 et inutilisée depuis des années**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 10.